



PAYS DE MESLAY-GREZ  
Proche de tout proche de vous

ÉCONOMIQUE, PRATIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE...

*Essayez le broyage  
à domicile !*

# MON MÉMO BROYAGE / PAILLAGE

*Broyez vos branchages  
à prix réduit !*



PLUS D'INFORMATIONS SUR :  
[WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR](http://WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR)



HABITER

ENTREPRENDRE

BOUGER/SORTIR

DÉCOUVRIR

# BIEN UTILISER VOTRE BROYAT

Pour le jardin ou les arbustes/arbres, le broyat peut être utilisé en paillis.

Une couche de 3 à 12 cm d'épaisseur est à déposer au pied des plantes.

Il peut aussi être apporté au compost car se décomposant plus lentement, il est source d'humus stable à fort pouvoir structurant.

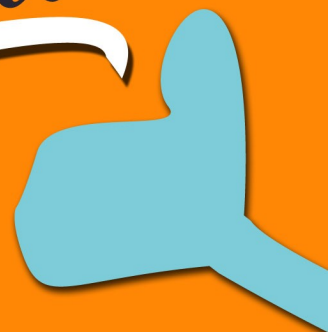
## SAVOIR UTILISER VOTRE BROYAT

**Branches de thuyas, cyprès** sont à destination des haies, arbustes, rosiers, fleurs, potager en automne (mâche, laitue d'hiver, ...) sur une épaisseur de 3 cm (ne pas incorporer à la terre lors du travail du sol).

**Branches vertes** sont à destination des haies, arbustes, rosiers, cultures longues du potager (tomate, aubergine, ...) sur une épaisseur de 3 à 5 cm.

**Branches sèches** sont à destination des plantes pérennes, notamment vivaces, arbustes, fraisiers, framboisiers sur une épaisseur de 5 à 10 cm.

# Notre coup de pouce :



# 50% du montant de la location d'un broyeur à végétaux (plafonnée à 50 euros par foyer) chez le fournisseur de votre choix !



## LE SAVIEZ-VOUS ?

30 minutes passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner et arroser.



**3 conditions** sont nécessaires pour bénéficier de cette aide :

1- Habiter sur le territoire du Pays de Meslay-Grez



2- Louer un broyeur auprès de loueurs près de chez vous



(liste disponible sur [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr))

3- Faire une demande de remboursement avec copie de la facture certifiée acquittée accompagnée d'un RIB

(et en indiquant le volume approximatif de broyat obtenu)

- par courrier à l'adresse suivante :

Pôle Intercommunal - Prévention Déchets

1 Voie de la Guiterrière 53 170 Meslay-du-Maine

- par mail : [prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr](mailto:prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr)

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

[WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR](http://WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR)



HABITER

ENTREPRENDRE

BOUGER/SORTIR

DÉCOUVRIR